

## Les décisions

- ▶ **Compte financier 2006 et affectation du résultat**
- ▶ **DBM 2**
- ▶ **Subventions associations**
- ▶ **3<sup>e</sup> campagne FSDIE**
- ▶ **Cotisation 2007 à l'AISBL**
- ▶ **Primes pour charge administrative et responsabilités pédagogiques**
- ▶ **Tarifs formation continue 2007/2008**
- ▶ **Calendrier de fermeture de l'université**
- ▶ **Calendrier pédagogique 2007 /2008**
- ▶ **Candidature de l'université à l'intégration de l'IUFM Nord - Pas de Calais**
- ▶ **Actualisation de la convention C3T**
- ▶ **Conventions**
- ▶ **Convention avec l'université de Sao Paulo**
- ▶ **Convention avec l'université féminine de Donkduk, Corée du sud**
- ▶ **Convention avec le Pitzer collège Etats-Unis, Etat de Californie**
- ▶ **Convention avec l'université de Wu Han en Chine**
- ▶ **Convention avec le lycée Pierre Forest de Maubeuge**
- ▶ **Convention de coopération avec le centre international et le centre Dong Fang en Chine**
- ▶ **Convention de partenariat avec l'educational testing service pour la réalisation des tests TOEIC**
- ▶ **Convention avec le lycée de l'Escaut**
- ▶ **Convention avec l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics OPPBTP**
- ▶ **Avenant à la convention avec l'école supérieure de gestion d'information et des sciences de LOME**
- ▶ **Convention « Jurisup »**
- ▶ **Convention de partenariat pour le développement de la recherche**
- ▶ **Convention constitutive du groupement d'intérêt public de transfert de technologie « génie civile et urbain »**
- ▶ **Questions diverses**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14h20.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

### ▶ **Approbation du compte rendu du 25 janvier 2007**

Remarque de Melle El Gana : elle n'a pas reçu le premier courrier et ne prend pas part au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

Mme la Présidente donne deux points d'information :

### ► **PRES**

Le projet de PRES avait déjà été présenté lors d'un précédent conseil d'administration, mais compte tenu de l'évolution nationale et régionale, Mme la Présidente souhaite faire un rappel d'information et ajouter quelques précisions.

#### ▪ **9 PRES ont été examinés lors de la dernière réunion du CNESER.**

Les PRES constitués sont : Nancy, Lyon, Aix Marseille, Toulouse, Bordeaux, Bretagne, Paris Est, Paris Tech et Paris Sud. Ils ont tous été constitués sous forme d'EPCS

Mme la Présidente **souligne** l'importance des effectifs étudiants pour les PRES **déjà** constitués : à titre d'exemple, le PRES de Lyon **totalise** 80 000 étudiants.

**Il est par ailleurs à noter que les PRES sont essentiellement métropolitains.**

#### ▪ **La situation en région Nord - Pas de Calais :**

- Mme la Présidente rappelle quelques chiffres **clés** sur les effectifs régionaux : 110 000 étudiants hors BTS et 155 000 au total.

- Les caractéristiques : les étudiants privilégient les études courtes et la région se situe au 9<sup>e</sup> rang du potentiel de recherche en France mais ne représente que 0,7 % du PIB régional. De plus, dans l'ANR, la part des subventions pour la région ne représente que 2,5 % ce qui est très faible par rapport aux autres régions.

Mme la Présidente présente les orientations envisagées pour le PRES régional :

- **l'intitulé** serait « **Université Nord de France** »,

- il regrouperait les 6 universités et grandes écoles en donnant également la possibilité d'ouvrir à des partenaires de la région **en qualité de** membres associés.

#### ▪ **Les moyens :**

**Ils seront fonction des apports chaque membre et pourront se concrétiser, par exemple, par une mise à disposition d'agents qui, toutefois, resteront rattachés à leurs établissements.**

#### ▪ **Les exemples de missions envisagées :**

Les études doctorales, la recherche et l'innovation, la formation tout au long de la vie ou encore le développement **à l'international**.

#### ▪ **Le schéma d'organisation :**

**Le PRES serait organisé avec un conseil d'administration et un président élu pour 2 ans qui sera un président d'université publique en exercice. Il sera également doté d'un comité scientifique et d'un comité d'orientation pédagogique.**

Mme la Présidente tient à souligner que la réflexion n'est pas aboutie et qu'un document est en préparation. **Elle précise** qu'il n'y a pas de délai fixé et rappelle que les premières réflexions ont débuté dès le début d'année 2006.

Toutefois, il y a une volonté forte des universités de travailler dans un cadre précis et de construire un véritable projet qui s'appuiera sur des actions précises et thématiques.

## Question des conseillers

Question de M. Ménart : les PRES sont ils parus au BO et quels sont leurs statuts ?

Réponse de Mme la Présidente : 9 PRES sont parus au BO et ils se sont tous constitués en EPCS.

Question de M. Ourak : sur le chiffre « 2,2% du potentiel de recherche public et privé (place la Région au 9ème rang) »

Réponse de M. Millot : en 2006, il y a eu une réelle augmentation par rapport au chiffre présenté qui date de 2005.

Remarque de M. Gazalet : quelle est la méthode comptage des projets ANR quand plusieurs établissements sont impliqués dans un projet ?

Réponse de Mme la Présidente: il est difficile d'avoir une vision exacte.

L'ANR s'est engagée à donner plus d'informations sur l'expertise des dossiers et ainsi que sur la répartition des financements.

Question de M. Ourak sur la structure juridique du PRES. Quelle est la proportion d'associations publiques/ privées.

Réponse de Mme la Présidente: il n'y a pas de répartition type entre le public et le privé.

Question de M. Ourak : pourquoi le mot « université » est au singulier dans le nom proposé ?

Réponse de Mme la Présidente : le choix du nom du PRES fait partie de la réflexion qui est engagée.

Question de M. Ménart : quelle est la place des établissements de Compiègne et d'Amiens ?

Réponse de Mme la Présidente : les collaborations ne sont pas fermées et la situation peut évoluer.

Question de M. Lepoutre : quels sont les risques et les limites des PRES ?

Réponse de Mme la Présidente : les contenus des PRES déjà constitués traitent de thèmes similaires. Elle fait remarquer que si le PRES régional se constitue, nous serions la première structure universitaire de France car il représenterait plus de 110 000 étudiants.

Question de M. Ménart : les PRES sont créés par décret donc il ne sera pas facile de les dissoudre ?

Réponse de Mme la Présidente : elle rappelle que l'importance du PRES sera sa gouvernance et son contenu : quels projets, quels moyens et avec qui ?

Question de M. Rutkowski : est-ce que le PRES intégrera une redistribution des formations initiales ?

Réponse de Mme la Présidente : ce n'est pas le PRES qui viendra changer cela car le ministère peut déjà décider d'accorder des masters co-habilités.

L'objectif n'est pas de changer l'offre de formation mais d'améliorer le travail en complémentarité.

Mme la Présidente rappelle que le diaporama qui a été présenté sera mis sur l'ENT.

Elle donne ensuite la parole à Marc Gazalet pour la présentation des écoles doctorales régionales.

### ► les écoles doctorales en région

- 6 écoles doctorales viennent remplacer les 9 écoles existantes :
  - SPI (184 doctorants UVHC)
  - SHS (33 doctorants UVHC)
  - SJPG (18 doctorants UVHC)
  - SESAM (peut-être une fraction des 18 doctorants de SJPG)
  - Biologie Santé
  - SMRE
  
- Les doctorants de l'actuelle école doctorale de Valenciennes vont être répartis dans les écoles SPI, SHS et SJPG et peut être en SESAM.
- Ces 6 écoles ont déjà été créées au 1<sup>er</sup> septembre 2006 mais un délai a été fixé au 30 juin 2007 pour définir leurs modes de fonctionnement.
- Les écoles constituent la base du PRES régional. A l'intérieur de ce PRES, il y aura également le collège doctoral européen.
- M. Gazalet ajoute **que le groupe de travail envisage également de proposer à la CRPU d'inclure dans le PRES la formation des docteurs (le CIES)**. A l'heure actuelle, cette formation ne concerne que les moniteurs, l'objectif **serait** de l'ouvrir à l'ensemble des docteurs.
- Il est également souhaité que les écoles doctorales aient pour vocation de participer à l'instruction des dossiers d'HDR.
- Par ailleurs, il est envisagé de créer un bureau des études doctorales en incluant la partie scolarité **des thèses et** des HDR et en définissant des correspondants dans les établissements régionaux

La remise des propositions **sera** faite courant **mai** aux présidents des universités et elles seront **étudiées** prochainement en CRPU.

Question de M. Ourak : quid des master avec un parcours recherche ?

Réponse de Mme la Présidente : un projet d'arrêté de master unique est en cours de discussion. En effet, les parcours recherche ou professionnel n'existent pas au niveau international, et de plus, cela induit une pré - orientation pour l'étudiant qui lui ferme des portes.

L'idée est donc d'avoir un socle commun de connaissances en master 1 et une spécialisation ensuite en master 2.

Mme la Présidente souligne qu'il reste à mener une réflexion sur les masters en sciences humaines et sociales pour la prochaine campagne d'habilitation.

### ► Présentation du compte financier 2006

M. l'agent comptable présente le compte financier 2006. Il tient à souligner que les résultats sont positifs.

Les dépenses s'élèvent à 34 544 700 € et les recettes sont de 35 278 084 €. Le compte financier consolidé, qui comprend les salaires versés par l'Etat, est de 86 016 000 €.

Le fond de roulement net est de 10 591 270 €, ce qui représente 172 jours de fonctionnement. Il est en augmentation de 2 361 971 €.

Le besoin de fond de roulement est de 1 946 619 € et la trésorerie est de 8 644 651 €.

Enfin, les réserves disponibles, différence entre les réserves brutes et les reports et diverses dettes et charges de l'Université, sont de 5 962 595 €.

Mme la Présidente tient à souligner les efforts réalisés par l'établissement pour assainir le compte financier mais rappelle qu'il faudra être vigilant car la trésorerie en 2007 sera importante **en raison des programmes de construction (IUT et ENSIAME)**.

Question de M. Ourak : il souhaite avoir un éclairage sur la procédure en liquidation judiciaire indiquée dans le compte financier.

Réponse de Mme la Présidente : **Il faut attendre la réponse du liquidateur, les délais sont souvent très longs.**

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Affectation du résultat**

M. l'agent comptable présente le résultat de l'année 2006 qui est de 546 688,16 €. Il propose aux conseillers une affectation du résultat aux réserves de l'Université.

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **DBM 2**

Mme Decneut présente la DBM n°2, elle concerne :

- **914 Actions commerciales :**

Reports de 63 784,89 € partagés comme suit : 40 000 € en secteur non lucratif, et 23 784,89 € en secteur lucratif. Rattachement de 18 862,54 € en secteur non lucratif.

- **915 Recherche :**

Rattachement de 247 430,77 €.

Reports de 216 971,08 €. Transfert de 15 000 € de la section d'investissement partagé comme suit : 11 000 € en dépenses de fonctionnement, et 4 000 € en dépenses de personnel.

- **925 Services généraux :**

Report de 26 276 € en dépenses de fonctionnement

Rattachement de 8 290,58 € en dépenses de fonctionnement.

Question de M. Vandensken : à quoi correspond la « mission étudiant » en page 3 ?

Réponse de Mme Decneut : cela correspond à des missions de doctorant qui sont défrayées sur un support « laboratoire ».

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Subvention aux associations**

Mme Decneut présente les subventions aux associations. Elle **informe les** conseillers d'une **erreur** au niveau du SUAPS : il faut lire 10 000 € et non pas 10 700 €.

Les conseillers se prononcent sur l'attribution des subventions suivantes :

- **901 IUT : Association des étudiants GIM : 700 €**

Association des étudiants TC : 8 300 €

Association des étudiants QLIO : 600 €

Association des étudiants GMP : 600 €

Association des étudiants TC Industrie agro-alimentaire: 500 €

- **922 SUAPS : Association sportive : 10 000 €**

**Vote : adoption à l'unanimité**

### ▶ 3<sup>e</sup> campagne FSDIE

Dans le cadre de la 3e campagne de projets subventionnés les dossiers suivants sont présentés par M. Sénéchal :

- **Valrobotik** : participation à la coupe de France de robotique : 1 000 €
- **ARIV** : restauration d'un prototype de Peugeot 204 WM et exposition du véhicule lors de différentes manifestations : 1 000 €
- **MISE** : organisation de la Rand'Aunelle en VTT : 500 €

M. Traullé demande à ce que l'Université communique davantage sur ces projets.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### ▶ Cotisation AISBL : association internationale sans butte lucratif franco belge

Mme la Présidente rappelle aux conseillers que l'association a été constituée en 2005 et que son objectif principal est de développer des actions d'**intérêt commun** et de dimension euro-régionale dans le cadre d'Interreg 4. Toutes les composantes de l'établissement sont concernées par les travaux de l'association.

Elle informe ensuite les conseillers du montant de la cotisation pour l'année 2007 fixée à 7 500 €.

Remarque de Mme Girard : elle **regrette** que les conseillers n'aient pas reçu de document présentant un bilan des activités de l'association.

Réponse de Mme la Présidente : à la fin de la première année d'existence, un bilan sera présenté aux conseillers.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### ▶ Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques

M. Bricout présente aux conseillers le montant et la répartition des primes de charge administrative (PCA) et des primes de responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2006-2007. Il rappelle que ces primes ne concernent que les enseignants et enseignants-chercheurs. Il signale que la notification de l'enveloppe 2007 pour les PCA et PRP n'est pas encore officiellement connue et que les propositions ont été calculées sur la base du montant 2006, lui-même inchangé depuis 3 ans et de 190 100 €.

M. Bricout signale par ailleurs que le taux horaire de l'heure complémentaire (ETD) a été porté à 40,06 € (JO du 20/02/2007).

**Vote : adoption à l'unanimité**

### ▶ Tarifs formation continue 2007-2008

M. Desprès présente les tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2007-2008.

Question de M. Debernard : comment se justifie le montant de la VAE ?

Réponse de Mme la Présidente : c'est une tarification régionale unique.

M. Rouzé apporte un complément de réponse : bien souvent une partie des droits est prise en charge par l'organisme professionnel.

**Vote : adoption à l'unanimité**

► **Calendrier de fermeture**

M. Despres présente aux conseillers le calendrier suivant :

- **Noël** du samedi 22 décembre 2007 à 13h au jeudi 3 janvier 2008 matin, 5 jours,
- **Hiver** du samedi 16 février 2008 à 13h au lundi 25 février 2008 matin, 5 jours,
- **Printemps** du samedi 12 avril 2008 à 13h au lundi 21 avril 2008 matin, 5 jours,
- **8 mai** vendredi 9 mai – samedi 10 mai 2008, 1 jour,
- **Pentecôte** lundi 12 mai 2008, 1 jour,
- **Été** du mardi 22 juillet 2008 au soir au lundi 25 août 2008 matin, 22 jours,

**soit un total de 40 jours de fermeture.**

Question de M. Rutkowski : pourquoi l'établissement ferme le mardi 22 juillet, en milieu de semaine ?

Réponse de M. Despres : pour des raisons pratiques afin de terminer les modalités administratives de la chaîne d'inscription qui se clôture quelques jours plutôt.

**Vote : adoption à l'unanimité**

► **Calendrier pédagogique 2007/2008**

M. Sénéchal présente le calendrier de niveau licence et de niveau master.

Remarque de Mme Montagne : ce calendrier ne tient pas compte de toutes les périodes de stages.

Réponse de M. Sénéchal : c'est un calendrier qui concerne une grande partie des formations mais des dérogations seront envisageables dans certains cas particuliers, parmi lesquels notamment les années de fin de parcours professionnalisés comportant des stages de longue durée.

Remarque de M. Ourak : il souligne la particularité du secteur agroalimentaire qui souhaite recevoir les stagiaires plutôt en début d'année.

Proposition de M. Poirriez : il suggère d'ajouter au texte suivant « les périodes d'examen ne peuvent s'étendre sur les période de formation » que cette demande ne concerne pas les formations qui ont un stage pendant le semestre pair.

Mme la Présidente rappelle les principes du LMD qui donne la possibilité à l'étudiant de changer de parcours grâce à la semestrialisation et que les stages doivent faire l'objet d'aménagements particuliers.

M. Vandenelsken et Melle Gana déplorent que ces cas particuliers empêchent d'animer la vie étudiante.

**Vote : adoption à l'unanimité**



## ► Candidature de l'Université à l'intégration de l'IUFM Nord - Pas de Calais

Mme la Présidente présente la candidature de l'Université en soulignant les atouts de notre établissement et les avantages escomptés d'une telle démarche.

Les établissements candidats devaient remonter leur projet auprès du recteur avant le 30 mars 2007. L'intégration effective est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Elle ajoute que l'établissement régional qui accueillera les étudiants de l'IUFM aura, **de fait**, un effectif « étudiants » plus important.

Elle souligne les points forts du projet déposé par l'UVHC :

- Par le passé et la mise en place du LMD, notre établissement a démontré sa capacité à innover et à mettre en place des dispositifs ;
- Une volonté d'intégrer les enseignants-chercheurs de l'IUFM aux laboratoires de l'UVHC ;
- L'importance de la gouvernance, avec l'implication de l'IUFM, dans la politique de l'établissement et dans la politique de formation des maîtres en région ;
- Le développement de la formation **des** maîtres pour le premier degré mais aussi pour le second degré.

Remarque Mme Girard : cette intégration aura-t-elle une incidence sur la gestion des ressources humaines et du patrimoine bâti ?

Réponse de Mme la Présidente : **c'est un article L 713-9 (ex article 33)** avec des emplois fléchés et la localisation des différents sites n'est pas remise en cause. Néanmoins, cette intégration nécessitera une d'adaptation du mode de fonctionnement de l'établissement.

Question de Melle El Gana : quel sera le fonctionnement administratif pour les étudiants ?

Réponse de Mme la Présidente il n'y aura pas de difficulté d'organisation, ni de gestion car sur les 8 composantes de notre établissement, 6 ont déjà ce statut. L'expérience en la matière a été acquise. Cette intégration à l'Université a pour objectif de répondre aux attentes des étudiants et futurs étudiants, c'est-à-dire une meilleure formation et l'intégration de la problématique de la reprise d'études.

Question de M. Poirriez : c'est un appel d'offre à enveloppe cachetée ?

Réponse de Mme la Présidente : 4 candidatures ont été déposées : Lille1, Lille 3, l'Artois et l'UVHC.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## ► Actualisation de la convention d'exploitation du centre technologique en transports terrestres

M. Coutellier expose l'avenant aux conseillers.

Le loyer versé par VALUTECH à l'Université pour l'année 2007 sera de 53 144,34€.

La location des équipements du C3T sera de 74 357€ pour l'année 2007.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## ► Convention avec l'université de Sao Paulo

Mme Merviel présente la convention. Suite à une remarque de M. Rutkowski, les conseillers amendent l'article 12.0 comme suit :

- Version française : « Cet accord sera joint aux versions anglaise et portugaise (...). »



- Les versions en anglais et portugais sont modifiées dans le même sens.

**Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité**

▶ **Convention avec l'université féminine de Donkduk, Corée du sud**

Mme Merviel présente la convention qui a pour objet l'accueil d'étudiantes boursières en littérature française.

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Convention avec le Pitzer collège Etats-Unis, Etat de Californie**

Mme Merviel présente la convention. Le Pitzer Collège est limité au niveau licence mais il est inséré dans un campus qui délivre tous les niveaux et dans les 4 domaines de formation de l'UVHC.

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Convention avec l'université de Wu Han en Chine**

Mme Merviel présente la convention. Elle rappelle que le département audiovisuel de l'Université a déjà accueilli une étudiante chinoise de cet établissement qui avait un très bon niveau de français.

Remarque de M. Rutkowski concernant les ressources minimales demandées.

Réponse de Mme Merviel : 2 cas de figures se présentent soit l'étudiant a des ressources propres ou il finance son séjour avec un job étudiant.

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Convention avec le lycée Pierre Forest de Maubeuge**

M. Rouzé présente la convention qui concerne la licence professionnelle « mesure en ligne ou à distance ».

Remarque de M. Rutkowski : il est étonné de la date de signature

Réponse de M. Rouzé : c'est un délai de négociation nécessaire.

Proposition de Mme la Présidente : elle suggère que le CA lui donne une délégation pour la reconduction de conventions.

Proposition de Melle El Gana : pourquoi ne pas ajouter la mention « par tacite reconduction » ?

Réponse de Mme la Présidente : ce n'est pas préférable car il faut se donner la possibilité de faire des bilans et d'ajuster les conventions.

Mme la Présidente propose que la question de la délégation soit confiée au secrétaire général qui fera une proposition aux membres du CA.

**Vote : adoption à l'unanimité**

► **Convention de coopération avec le centre international et le centre Dong Fang en Chine**

M. Ourak présente la convention.

**Vote : adoption à l'unanimité**

► **Convention de partenariat avec l'éducational testing service pour la réalisation des tests TOEIC**

M. Ourak présente la convention.

Les conseillers amendent la convention sur les points suivants :

- Sur les noms des parties, écrire : « Entre les soussignés, l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis et les composantes suivantes : ISTV, ENSIAME, IUT » au lieu de « ISTV, ENSIAME, IUT (TC,GEA, GMP, GIM, GEII, FE), ISIV. »
- Sur l'annexe 3 « liste des superviseurs », écrire « Pascale Sautejeau », au lieu de « Pascale Sautejean ».

**Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité**

► **Convention avec le lycée de l'Escaut**

M. Ourak présente la convention.

Les conseillers amendent la convention sur les points suivants :

- Sur l'entête, écrire « organisation de travaux pratiques de Master 1 2006/2007 » au lieu de «travaux pratiques et cours »
- Sur le nom des parties, écrire « Daniel Percheron, président de la Région (...) » au lieu de « représentant de la Région ».

**Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité**

► **Convention avec l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics OPPBTP**

M. Ourak présente la convention ayant pour objet d'apporter des conseils et expertises dans l'enseignement de la licence professionnelle «métiers de la construction», de la licence «Sciences pour l'ingénieur, parcours IUP génie civil architectural et urbain» et le master «génie civil architectural et urbain».

Il expose ensuite la convention du même objet pour la licence professionnelle «Bâtiment et construction par apprentissage»

**Vote : adoption à l'unanimité**

► **Avenant à la convention avec l'école supérieure de gestion d'information et des sciences de LOME**

Mme Dubroeuq présente aux conseillers un avenant à cette convention.

Après en avoir débattu, ils proposent les amendements suivants : sur la composition du Jury, écrire « Président titulaire, Anne-Valérie Hallot-Gauquié » au lieu de « M. Luc Drapier ».

**Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité**

Question de M.Rouzé : où seront inscrits les étudiants ?

Réponse de Mme Dubroeuq : ils seront inscrits à l'UVHC avec un flux de 30 étudiants par an.

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Convention « Jurisup »**

M. Desprès présente aux conseillers la convention d'adhésion au réseau « Jurisup » des services juridiques des établissements d'enseignement supérieur.

Question de M. Rutkowski : dans l'article 10 sur le financement, le montant fixé n'est pas mentionné dans l'annexe comme il est indiqué.

Réponse de M. Desprès : le montant de l'adhésion est de 100 €.

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Convention de partenariat pour le développement de la recherche**

Melle Gordien expose au conseil la convention-type de prestations de services dans le cadre de la future salle de recherche de la bibliothèque du Mont Houy.

**Vote : adoption à l'unanimité**

▶ **Convention constitutive du groupement d'intérêt public de transfert de technologie « génie civil et urbain »**

En l'absence de M. Coutellier, M. Millot présente la constitution du groupement ayant pour objet le transfert de technologie en génie civil et urbain.

Remarque de Mme Merviel : le LSC n'apparaît pas dans la convention alors que le laboratoire a une activité en information et communication et génie civil.

Proposition de Mme la Présidente : elle suggère de mettre à la place du « LAMIH » « l'UVHC ».

Une précision est apportée par M. Millot, dans l'annexe 3, c'est le LAMIH qui prend en charge les opérations financières.

Remarque de M. Derroulers : les autres établissements partenaires ont déjà passé cette convention dans leur CA donc si l'UVHC souhaite apporter une modification les conséquences seront importantes.

**Vote : adoption à l'unanimité moins une voix.**

▶ **Questions diverses :**

Question de M. Rutkowski : les locaux de l'IUFM situés sur le site du Moulin vont être libérés à la rentrée prochain, y a-t-il des projets d'occupation?

Réponse de Mme la Présidente: se sont des mètres carrés supplémentaires qui seront mis à disposition des composantes. Ces dernières seront interrogées sur leurs besoins.

Ce bâtiment appartient à la ville de Valenciennes mais la priorité sera donnée aux projets de l'Université.

Question de M. Rutkowski sur la prise en charge des titres de transports. La note envoyée aux personnels, a-t-elle un rapport avec le plan de déplacement du SITURV ?

Réponse de M. Desprès : non c'est un décret de 2006 qui étend le dispositif de prise en charge de la carte orange en Ile de France à l'ensemble du territoire.

Cette mesure est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2007 mais les modalités de remboursement ne sont encore pas fixées. Il est donc demandé aux agents de conserver leurs justificatifs.

Question de M. Ménart sur les Imprévus : les cours sont-ils annulés ou pas ?

Réponse de Mme la Présidente: l'arrêté concernant les Imprévus est très précis, il n'y a donc pas d'ambiguïté.

Remarque de M. Traullé : des cours et des examens sont pourtant prévus ce jour là.

Mme la Présidente rappelle l'importance de cet événement qui est un moment de convivialité pour les étudiants et les personnels et **elle demande** aux composantes de respecter les dispositions de l'arrêté.

Remarque de M. Poirriez : les documents envoyés aux conseillers ne pourraient-ils pas être mis sur l'ENT afin d'éviter le gaspillage de papier ?

Réponse de Mme Mairesse : c'est une proposition intéressante mais malheureusement les personnalités extérieures non pas accès à l'ENT. Néanmoins, un effort sera fait pour économiser les feuilles papiers.

***Etaient présents ou représentés :***

Personnalités extérieures

MM. Van Ceulebroeck, Nonclercq et Duretz  
Mmes Houssier et Lancelle

**Collège A**

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant , MM. Ben Barka et Bonnet  
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Ourak et Millot  
Secteur 3 : MM. Bricout, Lepoutre, Popieul et Tison

**Collège B**

Secteur 1 : Mmes Sforzin et Dubroeuq, MM. Bonduelle et Hanna  
Secteur 2 : MM. Debernard, Ménart et Poirriez  
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Rouzé et Vermeiren

**Collège IATOSS**

Mmes Girard et Montagne  
MM. Deruy, Duez, Laurent, Pernet et Rutkowski

**Collège des usagers**

Secteur 1 : Mlle El Gana, MM. Gyselinck et SEKHRI  
Secteur 2 : MM. Prévost, Traullé et Vandenesken

**Membres de droit** MM. Despres et Dulion

**Membres invités** Mmes Decneut, Gordien et Merviel  
MM. Coutellier, Desrumaux, Sénéchal, Varago et Gazalet

***Ont donné pouvoir :***

M. Nicolas à M. Van Ceulebroeck  
M. Pauvros à M. Nonclercq  
M. Legendre à Mme Lancelle  
M. Del Campo à M. Rouzé  
Mme Derviaux à M. Debernard  
M. Laurent à M. Duez  
Mme Grant à Ben Barka  
M. Tison à M. Bricout jusque 16h  
M. Nongaillard à M. Ourak

***Excusés :***

MM. Bocquet et Verheyde

**La Présidente,**

**Professeur Marie-Pierre MAIRESSE**